

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 avril 2008

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mr Marcel DUBOIS, Mr Daniel PRUNIER, Mme Nathalie LEBRETON, Jean-Jacques CANAL, Vivian DE BONA, Sébastien BESBOURDES, Marc LEBOT, Marc OUDET, Mmes Sylvie BROUILLARD, Paule MASSON.

Excusés : Mr Christian BOHER pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT
Mme Annie DOUSSINT pouvoir à Mr Daniel PRUNIER
Mme Maryse LAUMONIER pouvoir à Mme Paule MASSON

Absent : Mr Jean-Michel DUMAZERT

Secrétaire de séance : MME Françoise BUEE

I – EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Mme le Maire explique au conseil municipal pourquoi la commune est amenée à faire un emprunt. Elle explique qu'il y a un arriéré de factures important et que celles-ci datent de plusieurs années et elle se demande pourquoi ces factures n'ont jamais été présentées à la commission finance, elle précise que la commune est acculée de faire un emprunt après seulement un mois après la prise de mandat du nouveau conseil et elle ajoute que ce n'était pas du tout l'objectif du conseil de faire un emprunt, mais devant cet état de fait, la commune n'a pas le choix.

Mr DUBOIS prend la parole et informe le conseil municipal que deux organismes bancaires ont été contactés pour un emprunt de 80 000 € afin de prévoir des dépenses d'investissement et la mise à disposition d'une ligne de trésorerie de 120 000 € afin d'honorer le paiement des factures :

La caisse d'épargne et le crédit local Dexia

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, choisit comme organisme bancaire la caisse d'épargne pour :

1) un emprunt de 80 000 € remboursable sur 15 ans au taux fixe de 4.34 % avec des annuités de 7 367.78 €, autorise Madame le Maire à signer les documents se référant à ce prêt.

2) une ligne de trésorerie de 120 000 € pendant une période de 1 an.

II – PAIEMENT DES VACATIONS D'ETUDES

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'étude est un service municipal et non scolaire et que la perceptrice demande au conseil municipal de délibérer afin d'attester que ce service est bien municipal. Elle précise que jusqu'aux vacances d'été, les tarifs et le fonctionnement ne seront pas modifiés mais elle rappelle que les personnes qui font l'étude sont des employés de la commune puisque ce service est municipal et à ce titre lorsque des documents leur sont transmis pour distribuer aux familles des enfants qui fréquentent ce service, elles ont le devoir de les distribuer. Ces documents n'ont pas été distribués avant les vacances pour des raisons que Mme le Maire ignore. Ceux-ci informaient les familles que les paiements des études devaient se faire en mairie contre un reçu.

Mme LEBRETON demande si le conseil municipal délibérera pour la mise en place de l'étude à prochaine rentrée ?

Mme le Maire répond par la positive en précisant que ce sera certainement avant la fin de l'année scolaire puisque des lettres de candidature d'étudiants sont déjà parvenues en Mairie.

Mr LEBOT demande si les documents ont pu être distribués ?

Mme le Maire répond que c'est le personnel communal qui en a eu la charge et elle souhaite que le conseil municipal redélibère ce soir suite à l'intervention de Mme la perceptrice.

Mr LEBOT demande comment les instituteurs en place réagissent ?

Mme le Maire répond qu'ils réagissent très mal mais qu'elle ne leur jette pas la pierre puisqu'ils n'étaient peut être pas informés que l'étude était municipale.

Mme LEBRETON intervient en disant que le directeur de l'école a dit aux enfants que l'étude serait remplacée par une garderie à la prochaine rentrée scolaire.

Mr DUBOIS intervient en disant que c'est dommage de constater que les enseignants s'occupent peu des enfants, qu'ils leur importe peu et qu'il n'y a que leur amour propre qui compte, donc pour les enseignants, se retrouver employés communaux, c'est une tare.

Mme le Maire termine en précisant qu'à la prochaine rentrée scolaire, s'il y avait un manque de personnel étudiant pour faire l'étude, elle serait prête à faire l'étude bénévolement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la continuité de l'étude telle que faite jusqu'à présent.

III – BORNE CANTINE MONETIQUE

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune aurait la possibilité dans un premier temps de faire installer une borne monétique dans l'entrée de la mairie pour la cantine scolaire, même si la commune ne change pas dans un premier temps de prestataire. Les repas seraient par carte magnétique, badgés sur la borne, envoyés sur Etréchy, puisque le quotient familial est le même. La communauté de communes nous facturerait ensuite les repas sans aucun travail supplémentaire pour son secrétariat puisque tout est informatisé alors que la personne chargée du secrétariat de cantine y passe trois mercredis par mois, accompagnée d'autres employés communaux. Est-ce que cette borne monétique peut être opérationnelle d'ici septembre ? Ce n'est qu'une proposition qui n'engagerait aucun frais sinon le prix de la borne qui est de 1 500 € environ mais qui serait vite amorti par rapport aux heures de travail passées. Cette borne serait susceptible d'être installée en Mairie

Mme LEBRETON pense que ce n'est pas judicieux de l'installer en Mairie, celle-ci étant fermée le matin, les parents ne pourront pas badger le matin et elle se demande si la borne qui est en place au centre de loisirs ne pourrait pas être utilisée pour la cantine.

Mme le Maire répond que ça ferait trop d'allées et venues d'enfants non sécurisées au niveau des déplacements.

Mme le maire précise que le service cantine ne sera pas transféré d'ici le mois de septembre.

IV – QUESTIONS DIVERSES

1) Mr OUDET se demande si l'éclairage public ne pourrait pas être éteint la nuit par souci d'économies.

Mme MASSON intervient en disant que ça avait déjà été testé auparavant et que beaucoup de personnes n'avaient pas apprécié car les jeunes en profitaient pour mettre des saletés devant les maisons.

Mme le Maire précise que l'éclairage est à revoir avec dans un premier temps, changement de lampadaires pour des économies d'énergie.

2) Mme le Maire informe le conseil municipal que des travaux sont en cours Route de Longueville et qu'un bull est entrain de défricher. Le locataire de ce terrain a dans l'idée de construire un parking agricole. Les gendarmes ont été prévenus de ces faits, ils se sont rendus sur place mais n'ont pas voulu établir de constat. Les gendarmes ont conseillé de déposer une plainte et que celle-ci doit être envoyée au parquet et c'est le parquet lui-même qui doit nous donner l'ordre de faire un constat, celui-ci étant établi, il est renvoyé au parquet et c'est le juge qui statue. Mme le Maire prendra contact avec la police communautaire car les constats d'urbanisme font partie de leurs compétences.

3) Mme le Maire donne quelques dates à retenir :

Commémoration du 8 mai. Rassemblement à 10 H 45 devant la mairie et 11 H 00 au monument aux morts.

10 mai : fête patronale avec le forum des associations de 10 H 00 à 17 H 30.

A 17 H 30, pot des nouveaux arrivants dans la salle des fêtes.

A 20 H 30, distribution des lampions. Le départ du défilé est prévu à 21 H 30 ; entre temps à 21 H 00, le tirage de la tombola des écoles.

Mme le Maire ajoute que les pompiers n'assureront pas la sécurité du défilé.

17 mai : Inauguration du site internet ouverte aux boissillons le matin à partir de 10 H 30. L'après-midi est réservé aux officiels à partir de 14 H 30 où un buffet sera offert.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21 H 30.